

Règlement Local de Publicité intercommunal
Commune de VANY

Zonage des enseignes
Tome 3 - Annexes

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 03 Juin 2024
Document soumis à l'approbation en Conseil
Métropolitain le 03 Février 2025

Sources :
DGFIP Cadastre ©, Droits de l'État réservés © 2023
Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : Eurométropole de Metz
Date de réalisation : 24/03/2025



Légende

-  ZE1 : secteurs d'intérêt patrimonial ou naturel
-  ZE2 : secteurs urbains mixtes
-  ZE3 : secteurs d'activités économiques
-  Secteur hors agglomération
-  Bâti
-  Tronçon de route
-  Limites communales
-  Limites parcellaires

